



Pour assurer votre sécurité, les Hommes de NouméaRadio ont besoin de vous. Voici, quelques rappels de procédure qui pourront vous être utiles.

L'appel vers NouméaRadio se fait toujours sur le canal 16, en VHF, et sur les fréquences 2182, 4125, 6215 Khz en BLU, de la manière suivante:

Le nom de la station appelée (3 fois).

ICI

Le nom de la station qui appelle (3 fois).

Votre position et le canal ou la fréquence utilisée

Ex : NouméaRadio, NouméaRadio, NouméaRadio

ICI

Cagou, Cagou, Cagou.

Position Baie de Saint Vincent sur Canal 16.

Il ne sert à rien d'appeler sans cesse, nous vous avons entendu si vous êtes à portée VHF. Les opérateurs peuvent en effet être occupés sur un canal VHF déporté, en BLU ou en radiotélégraphie.

La réglementation prévoit que l'on fasse trois appels espacés de deux minutes, puis, d'attendre 15 minutes. Bien sûr, en cas de détresse (MAYDAY, PAN PAN, SECURITE) nous vous répondrons de suite.

Communications de détresse et de sécurité

Le MAYDAY.

Il est adressé à tous. Il se compose:

- de l'appel : Mayday, Mayday, Mayday ICI Nom du navire ou indicatif (3 fois).
- du message : Mayday, nom du navire ou indicatif, position, nature de la détresse,
- secours demandés, intentions du capitaine et tous renseignements utiles.

Le tout est transmis sans interruption. Que pourrions nous faire sans votre position..?

Ex : Mayday, Mayday, Mayday

Ici Cagou, Cagou, Cagou

Mayday, Cagou, 20 milles Sud Cap des Pins, désarmé, dérive vers récif, demande assistance et remorquage.

Vous pouvez effectuer un Mayday Relay, si :

- le navire en détresse n'a pu le transmettre par ses propres moyens.
- aucun accusé de réception n'a été entendu.

TABLEAU DES VEILLES ET VACATIONS EFFECTUEES PAR NOUMEARADIO/FJP
Veillez à ne pas laisser votre matériel radio en émission permanente

Veilles permanentes : 2182 KHZ - 4125 KHZ - 6215 KHZ - VHF Canal 16 et 70 (ASN) par appel sélectif numéri-

Avant de transmettre :

Ecoutez le message et notez le contenu.

Attendez 10 à 15 secondes si une station transmet un accusé de réception.

Si rien, lancez un "Accusé de réception" de la forme suivante :

MAYDAY "Nom du navire qui a appelé" (3 fois)

ICI "Nom de votre navire" (3 fois), Reçu Mayday.

Indiquer au navire en détresse votre position et le délai approximatif nécessaire pour le rejoindre. Puis transmettre le message de détresse comme suit :

MAYDAY RELAY (3 fois)

ICI "Nom de votre bateau ou indicatif" (3 fois)

MAYDAY, nom du bateau en détresse, position, nature des dégâts et secours demandés. Vous pouvez imposer le silence, si une personne parle sur le canal 16 en cas de détresse. Et oui, le plaisancier peut ne pas entendre la détresse, mais en modulant sur le canal 16, il brouille l'émission du navire en difficulté. Vous utilisez l'expression "Silence Détresse" suivie de votre indicatif, si vous n'êtes pas la station de détresse. Vous utilisez l'expression "Silence Mayday" si vous êtes la station en difficulté ou si vous êtes la station qui dirige le trafic de détresse.

Le signal d'urgence PAN PAN.

Il est utilisé en cas de message très urgent à transmettre concernant la sécurité d'une personne, d'un navire, d'un aéronef.

Adressé à tous : PAN PAN (3 fois) ICI "Nom du navire ou Indicatif" (3 fois), nature du signal d'urgence.

Adressé à une station déterminée : PAN PAN (3 fois) NouméaRadio (3 fois) Ici "Nom du navire" (3 fois).

Il est utilisé pour la sécurité des passagers : consultation médicale - Homme à la mer - Dérive (si vous êtes près des côtes ou du récif dans ce cas vous utilisez le Mayday).

Le Signal de Sécurité

Il est adressé à tous : Sécurité (3 fois) Ici "Nom du Navire" (3 fois), nature de la sécurité. Il concerne la sécurité de la navigation. On l'utilise pour signaler un objet flottant dangereux pour la navigation, une épave, des feux de balise éteints, un coup de vent violent (force > ou = à 10 Echelle de BEAUFORT environ 50 Nœuds).

HEURES		Vacations	indicatif	EMISSION		RECEPTION		OBSERVATIONS
Locales	UTC			Fréquences Khz	Mode émission	Fréquences Khz	Mode Réception	
06.05	19.05	CQ Navires	FJP2	2182	H3E	2182	H3E/J3E	Liste des TFC Avurnavs /BMS éventuels sur 2197,5/2524 khz
06.30	19.30	CQ Navires	FJP	Canal 16	G3E	Canal 16	G3E	Dégagement canaux CP* pour PREVIVENT+BULL/METEO AVURNAVS et BMS en cours
07.00	20.00	CQ Navires	FJP4	4125	J3E	4125	J3E	Dégagement voie 404, (4366/4074 khz) Tron BULL/METEO Avurnavs et BMS en cours vacation jusqu'à 07h30
09.05	22.05	CQ Navires	FJP7	6215	J3E	4125	J3E	Dégagement voie 601 (6501/6200) pour TFC éventuel, vacation jusqu'à 09h25
09.30	22.30	CQ Navires	FJP	Canal 16	G3E	Canal 16	G3E	Dégagement canaux CP Tron PREVIVENT, BULL/METEO et éventuellement AVURNAVS, BMS
10.00	23.00	CQ Navires	FJP9	8731	J3E	8207	J3E	Veille jusqu'à 10h30.
10.30	23.30	CQ Navires	FJP4	4125	J3E	4125	J3E	Dégagement voie 404. Vacation jusqu'à 11h00.
13.05	02.05	CQ Navires	FJP7	6215	J3E	6215	J3E	Dégagement voie 601 pour TFC éventuel Vacation jusqu'à 13h25.
14.30	03.30	CQ Navires	FJP4	4125	J3E	4125	J3E	Dégagement voie 404. Vacation jusqu'à 15h00.
15.00	04.00	CQ Navires	FJP8	8731	J3E	8731	J3E	Vacation jusqu'à 15h30.
15.15	04.15	CQ Navires	FJP	Canal 16	G3E	Canal 16	G3E	Dégagement canaux CP, Tron PREVIVENT, BULL/METEO AVURNAVS et BMS en cours
16.00	05.00	CQ Navires	FJP4	4125	J3E	4125	J3E	Dégagement voie 404 Tron BULL/METEO PREVIVENT, AVURNAVS et BMS en cours - Vacation jusqu'à 16h30.
18.05	07.05	CQ Navires	FJP2	2182	H3E	2182	H3E/J3E	Liste des TFC éventuellement sur 2197,5/2524 khz
18.30	07.30	CQ Navires	FJP	Canal 16	G3E	Canal 16	G3E	Dégagement canaux CP, Tron PREVIVENT, BULL/METEO AVURNAVS et BMS en cours

LA GARANTIE DE BASE

L'assurance navigation de plaisance n'est pas obligatoire mais il est très recommandé de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'on pourrait encourir du fait de la navigation d'un bateau. Cette couverture est toujours exigée pour stationner son navire dans les ports de plaisance (CNC, marinas, etc.)

L'administration peut vous obliger à retirer votre bateau sinistré ou coulé dans un endroit gênant.

Enfin vous pouvez être amené à vous défendre devant les tribunaux par suite de faits de navigation, ou exercer un recours, amiable ou judiciaire si votre navire est endommagé par un tiers.

Il est donc indispensable pour faire naviguer un bateau, de souscrire au minimum la garantie responsabilité civile - frais de retraitement - défense juridique et recours.

LES AUTRES GARANTIES

Des garanties complémentaires peuvent être souscrites pour la protection de votre patrimoine que constitue votre bateau.

- la garantie de base : pertes avaries et vol total

Couvre les dommages au bateau assuré par suite de naufrage, échouement, abordage, incendie, explosion, accidents maritimes et terrestres, ou de vol total, ainsi que les frais d'assistance et de sauvetage.

- des extensions sont possibles :

- vols partiels
- vol de moteur amovible
- effets personnels
- accidents corporels

EN CAS DE CYCLONE

Selon les compagnies d'assurances et les contrats, la garantie en cas de cyclone peut être entière ou soumise à diverses restrictions ou franchises supplémentaires.

LES FRANCHISES

La franchise est la partie de l'indemnité laissée à votre charge en cas de sinistre. Les franchises peuvent être très différentes d'une compagnie à l'autre.

LES LIMITES DE NAVIGATION

Votre contrat est soumis à des limites géographiques de navigation.

Vérifiez-les avant de d'appareiller pour des mers lointaines.

Vérifiez également que la classification de votre navire le permet.

EN CAS DE SINISTRE

Dès après avoir assuré la sécurité des personnes, prendre toutes mesures conservatoires justifiées et raisonnables pour éviter l'aggravation des dommages et préserver les droits et recours de l'assureur contre les tiers éventuellement responsables. Prévenir votre

assureur dans les meilleurs délais et prendre avec lui toutes dispositions pour la constatation et l'expertise des dommages.

**renseignements donnés sous réserve des clauses et conditions de votre contrat.*

